



## 39ème RALLYE REGIONAL DE LA MATHEYSINE

19 et 20 MAI 2023

### REGLEMENT PARTICULIER

#### PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 10 Avril 2023**

Ouverture des engagements : **Lundi 17 Avril 2023**

Clôture des engagements : **Mardi 09 Mai 2023 (cacher de la poste faisant foi)**

**Parution du carnet d'itinéraire: A télécharger sur le site [www.rallyedelamatheysine.fr](http://www.rallyedelamatheysine.fr) ou [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)**

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance

**Les autocollants de reconnaissance devront obligatoirement être retirés au Bar « Le Grand Café » Rue Du Breuil 38350 La MURE les jours de reconnaissances.**

Vérifications administratives et techniques le : **Vendredi 19 Mai** de 15h à 20h15 la Mairie de La Mure

Heure de mise en place du parc de départ le : **Vendredi 19 Mai** à 15h15 sur la place du marché à Pierre Chatel

1ère réunion des Commissaires Sportifs le : **Vendredi 19 Mai** à 19h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.

Publication des équipages admis au départ le : **Vendredi 19 Mai** à 21h15 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.

Publication des heures et ordres de départ le : **Vendredi 19 Mai** à 21h15 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.

Départ de la 1er Voiture Etape 1 : **Samedi 20 Mai** à **7H30** sur la place du marché à Pierre Chatel

Publication des résultats partiels : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée Finale du Rallye 1er Voiture : **Samedi 20 Mai** à **18H10** sur la place du marché à Pierre Chatel

Vérification finale le : **Samedi 20 Mai** à l'arrivée du rallye, Garage Servizet à La Motte d'Aveillans.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Samedi 20 Mai** 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix le : **Samedi 20 MAI** au pied du podium à l'arrivée des équipages.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 39em Rallye de la Matheysine en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le **13/02/2023** sous le **numéro R9** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 126** en date **du 13/02/2023**

#### Comité d'Organisation :

Président : Jean Pierre ARTHAUD

Ecurie Obiou : 06 77 12 21 54



Contact du Rallye : **ASA Dauphinoise**

Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie

38320 EYBENS

Tel : 04 76 33 09 63

Site internet [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)

Mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

### Organisateur technique

L'Association **ECURIE OBIOU** organise le 39<sup>em</sup> Rallye de la Matheysine en qualité **d'organisateur technique**.

**Comité d'Organisation – ECURIE OBIOU**

Président de l'Ecurie Obiou : **Jean Pierre Arthaud**

Secrétariat de l'Ecurie Obiou :

24 place Pérouzat

38350 La Mure

Téléphone : 06 77 12 21 54

En charge de la vérification des Prescriptions pour l'Ecurie Obiou : **Eric NEF** Licence n°148385

Site internet : [www.rallyedelamatheysine.fr](http://www.rallyedelamatheysine.fr)

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

Observateur (facultatif)	M. ....	Licence n° _____
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Emmanuel VEYRET	Licence n° _1316
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Isabelle FAGOT	Licence n° 172694
	M. Jean Paul MAILLET	Licence n°227350
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	M. Monique BESANCON	Licence n° 9682
Directeur de Course-(moderne)	M. Bruno MUSELLI	Licence n° 02403
Directeurs de Course (VHC - VHRS)	M. Patrick GAGNAIRE	Licence n° 3062
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	M. Daniel VERNET	Licence n° 147321
	M. Chantal PICCHIONI	Licence n° 181121
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. Denis OLIVIER	Licence n° 110911
	M. Pascal LAFOND	Licence n° 227446
Directeurs de course stagiaires délégués aux ES	M. Olivier EHR SAM	Licence n°244194
	M. Franck BELLET	Licence n° 43174
Commissaire Technique responsable	M. Yannick BOSSEAU	Licence n° 223616
Commissaires Techniques adjoints	M. Bernard CASSET	Licence n° 26047
	Georges SANDELION	Licence n° 245840_
	M. en attente	Licence n°
Médecin chef	M.	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents	M. Floreal PITARCH	Licence n°2729
	Mme Sylvie SIMON .....	Licence n° 749214



Juges de faits	M. .... Licence n° _____
Chargé des relations avec la presse	M. .... Licence n° _____
Chronométrateurs	M. .... Licence n° _____
	M. .... Licence n° _____
Classement	
Speaker	M. .... Licence n° _____

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

### 1.2.P. ELIGIBILITE

Le **Rallye de la Matheysine** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2023 Coef. 2, le Championnat de la **Ligue Rhône-Alpes 2023** et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

### 1.3.P VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard général des rallyes FFSA

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du 15 Mai pour :

Les vérifications administratives qui auront lieu

**Vendredi 19 MAI 2022** de 15H00 à 20h00 à la Mairie de la Mure.

Les vérifications techniques qui auront lieu de :

**Vendredi 19 MAI 2022** 15H15 à 20h15 à la Mairie de la Mure

## ARTICLE 2 ASSURANCES

Conforme au règlement standard général des rallyes FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye de la Matheysine doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com).

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)

**La feuille d'engagement doit être dûment complétée EN LIGNE puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements à l'ASA DAUPHINOISE**

Maison des Sports

7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS

au plus tôt le lundi 10 Avril 2023 et au plus tard le Mardi 09 MAI 2023 (cachet de la poste faisant foi)



**Attention : Toutes feuilles d'engagements non saisie en ligne sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) ou feuille d'engagement reçu sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés (Moderne, VHC, VHRS, LTRS, LPRS compris) est fixé à 150 voitures maximum. En fonction du nombre de voitures inscrites, L'organisation se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre des catégories

**3.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

***Jumelage avec le Rallye du Laragnais 2023 :***

Les équipages participants au Rallye de la Matheysine 2023 et au Rallye du Laragnais 2023 bénéficient d'une réduction globale sur les couts d'engagements pour les deux épreuves. Un chèque de 75 euros leur sera remis aux vérifications administratives du Rallye du Laragnais.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le 15 mai 2023

**3.2. EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

**3.3P. ORDRE DE DEPART**

**3.3.1P** Pour la 1ère section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les sections suivantes, à partir de l'ES2, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

**3.3.2 Attribution des numéros :**

**Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA**

**Article 4 P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**Conforme au règlement standard des rallyes FFSA**

**4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur le carreau de la mine de la commune de Susville.

**Article 5 P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**



### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 5.2P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye de la Matheysine** représente un parcours de **185,9 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 **épreuves spéciales** d'une longueur totale de **39.20 km**

Les épreuves spéciales sont les suivants :

**ES 1** – La Baume 4 km

**ES 2/4** – « Sainte Luce » 2 Passages de 10,3 km

**ES 3/5** - Rouac « Les Corniches du Drac » 2 Passages 7.3 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### 6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

- un rallye historique réservé aux VHC ;
- un rallye sportif historique de régularité : VHRS
- un rallye sportif moderne de régularité: VMRS (LPRS, LTRS, ENRS)

### 6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.1P DUREE

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

**le DIMANCHE 14 MAI et le VENDREDI 19 MAI 2022 de 8h à 18h**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standards FFSA.

#### 6.2.6. EQUIPAGES

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.



## IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Ecurie Obiou a pu organiser cette année les :

**39ème Rallye de La Matheysine**

**10ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Compétition**

**2ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Régularité Sportive**

**2ème Rallye de La Matheysine de Loisir Prestige Régularité Sportive**

**2ème Rallye de La Matheysine de Loisir Tourisme Régularité Sportive**

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors du parcours routier, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et LES LIMITATIONS DE VITESSE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants et par des véhicules agricoles.

### Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

#### 7.1P. Départ

Conforme au règlement standard FFSA

Le rallye moderne partira 15 minutes après le rallye VHC

#### 7.5 EPREUVES SPECIALES

**7.5.1P.** Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

**7.5.17.3.** S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

### Article 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.



## Article 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## Article 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, classe

Coupes non cumulables :

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	350€
2 <sup>ème</sup>	250€
3 <sup>ème</sup>	200€

### FEMININE

1 <sup>er</sup>	320€
2 <sup>ème</sup> <i>Si plus 3 partants</i>	180€
3 <sup>ème</sup> <i>Si plus 5 partants</i>	120€

### CLASSES

Classes	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>
- 3 partants	150€						
4 à 9 partants	320€	200€	130€	Lot			
10 à 15 partants	320€	200€	130€	Lot	Lot	Lot	
+ de 15 partants	320€	200€	130€	70€	Lot	Lot	Lot

1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

1 Coupe à chaque équipage récompensé

1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

Dans le cas où le nombre d'équipages prenant le départ serait inférieur à 80, les primes définies ci-dessus seront divisées par deux.

**La remise des prix se déroulera au pied du podium, à l'arrivée des équipages.  
Les primes seront envoyées par courrier aux lauréats.**

Un pot sera offert après la remise des prix par l'Ecurie Obiou si les mesures gouvernementales et sanitaires l'autorisent le jour du rallye